

Vaud se défend de financer le «shootoir» lausannois

Social
Un député UDC ayant lu le préavis lausannois sur le local d'injection s'interroge sur l'implication de l'Etat

Le futur local d'injection lausannois destiné aux toxico-dépendants ne plaît pas à l'UDC. Après que le projet a été adopté par le Conseil communal de Lausanne en juin, le parti a tenté un dernier baroud d'honneur au Grand Conseil avec une motion demandant l'interdiction de ce type de dispositif dans le canton. En vain.

Entre-temps, le député UDC Fabien Deillon a interpellé l'Etat sur le financement de la structure lausannoise. L'Élu s'est penché sur le préavis municipal qui précise à sa page 21 (sur 35) que les 980 000 francs de frais d'exploitation du futur local seront compensés par le fait que «des négociations financières conduites avec l'Etat dans d'autres domaines progressent favorablement».

Dans son interpellation, M. Deillon s'interroge: quels sont les domaines sur lesquels la Municipalité et le Conseil d'Etat appliquent de façon proactive le volet social de la RIE III sans faire de même avec le volet économique. Il aimerait également bien savoir d'où provient le budget censé couvrir les dépenses supplémentaires envisagées.

Cela peut faire quelques thèmes de discussions pour le débat budgétaire de fin d'année.

Le Conseil d'Etat vient de lui répondre. Il fait valoir qu'il ne finance pas le «shootoir» lausannois. L'Etat est impliqué depuis plusieurs années dans un «proces-

sus» de répartition des dépenses sociales entre Canton et communes. On parle là de la facture sociale, payée à la fois par l'Etat et les localités. Au cours de ces échanges, il a été établi que les frais de l'hébergement d'urgence à Lausanne (qui n'accueille pas que des Lausannois) devaient faire partie de la facture sociale. Il est aussi apparu que les subventions pour le Point d'Eau, qui offre des prestations de santé, devaient être reprises par l'Etat.

Les montants que Lausanne n'aura plus à dépenser couvrent les 980 000 francs annuels du local d'injection. Le municipal de la Cohésion sociale, Oscar Tosato, fait valoir que toute nouvelle dépense à Lausanne doit être compensée. L'économie liée à la reprise des subventions pour l'hébergement d'urgence et pour le Point d'Eau permettra cette compensation. Oscar Tosato rappelle que cette précision a été clairement faite dans son préavis. Pour le socialiste, c'est sûr: l'Etat ne paie pas du tout le local d'injection. «Le processus de répartition des activités soutenues par la facture sociale est en route depuis bien plus longtemps, poursuit-il. Les hébergements d'urgence ont pris en charge entièrement par la facture sociale dans tout le canton depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (ndlr: 2005).» Ce n'était pas le cas à Lausanne et il fallait remédier à cette situation. **Lise Bourgeois**

Social

L'Etat renforce les subsides aux primes maladie

Le Conseil d'Etat décide d'augmenter progressivement les aides pour payer l'assurance-maladie. Cela navre la droite

Renaud Bournoud

Les familles vaudoises vont particulièrement débourser en 2018 avec des hausses moyennes de primes LAMal de 6,4% pour les adultes et de 8,3% pour les enfants. Ces augmentations sont parmi les plus fortes du pays. Le Conseil d'Etat a décidé de jouer les pompiers de service. Jeudi, il a précisé son train de mesures (détailées ci-contre) qui doit permettre d'amortir le choc.

Plusieurs éléments ont poussé le gouvernement à amplifier les subsides. 2018 connaîtra la plus importante hausse de prime depuis douze ans, selon les souvenirs du conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard: «En plus des mesures sur la maîtrise des coûts que nous pouvons prendre, cela appelle un soutien renforcé en matière de subsides», tient à préciser le chef du Département de la santé et de l'action sociale.

Mais il y a aussi la perspective de la mise en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Le paquet vaudois, accepté par 87% des votants en 2016, mélange baisses fiscales et compensations sociales. Son entrée en vigueur dans le canton est fixée au 1er janvier 2019. Mais elle dépend de l'aboutissement de projet fédéral. «Quelle que soit la date exacte, c'est pro-

che pour une réforme qui va intégrer des dizaines de milliers de personnes supplémentaires au dispositif des subsides», pense le conseiller d'Etat. Le paquet fiscal intègre une vieille revendication de la gauche qui vise à plafonner à 10% le poids des primes sur le revenu des ménages. Dans un premier temps, ce plafond sera fixé à 12%.

«Depuis le début de l'année, l'Office vaudois d'assurance-maladie est débordé de demandes», raconte Pierre-Yves Maillard. Nous avons déjà dû créer plusieurs postes supplémentaires. Si en plus nous passons d'un coup au dispositif de la RIE III qui plafonne les primes à 10% du revenu, le système exploserait.

Nous devons y aller graduellement.» Ce qui explique la montée en puissance du train de mesures durant l'année 2018. L'Etat évalue à environ 222 000 bénéficiaires d'un subside pour l'an prochain. Soit 28,5% de la population vaudoise.

«Spirale de dépenses»

Bien sûr, ce dispositif a un coût. Ce qui fait grincer à droite. Les augmentations supplémentaires des aides plafonnées pour l'an prochain s'élèvent à 25 millions. Quant à la première étape de la mise en œuvre de la RIE III avec un plafonnement à 12%, le coût est évalué à 12 millions. «Le budget vaudois 2018 prévoit une hausse d'une cinquantaine de millions

pour les subsides», rappelle le chef de l'action sociale.

Les Vert'libéraux sont affligés de constater que «près de 30% de la population sera bientôt sous perfusion de l'Etat. Pourtant ce que l'Etat donne d'une main, il le reprend de l'autre.» Les Vert'lib. préféreraient un allègement de la charge fiscale pour les ménages: «Pourquoi ne pas directement augmenter les déductions fiscales des primes d'assurance-maladie?» La présidente de leur groupe au Grand Conseil, Claire Richard, a d'ailleurs déposé un postulat allant dans ce sens, en janvier dernier.

Leurs cousins libéraux-radicaux sont tout aussi inquiets et «surpris» de la stratégie du Conseil d'Etat. Ils jugent que le chemin emprunté est «dangereux» et même vers une «spirale infernale de dépenses». Le PLR s'étonne de voir le Conseil d'Etat appliquer de façon proactive le volet social de la RIE III sans faire de même avec le volet économique. Il aimerait également bien savoir d'où provient le budget censé couvrir les dépenses supplémentaires envisagées.

Cela peut faire quelques thèmes de discussions pour le débat budgétaire de fin d'année.

Aides Les augmentations prévues

Les modifications suivantes entreront en vigueur

- **1er janvier 2018:**
 - le revenu déterminant ouvrant le droit à un subside des adultes de 26 ans et plus qui vivent seuls augmentera de 47 000 à 50 000 fr.
 - le revenu déterminant ouvrant le droit à un subside des adultes sans enfants de 26 ans et plus et qui vivent en couple augmentera de 69 000 à 72 500 fr.
 - Le subside maximum des enfants de moins de 19 ans passera de 93 à 100 fr.
 - Le revenu déterminant applicable permettant d'allouer aux enfants un subside au moins égal aux 50% de la prime est relevé de 58 000 à 63 000 fr.
- Hausse des subsides applicables aux bénéficiaires du revenu d'insertion permettant de s'assurer sans part à charge avec une franchise à 2500 fr.

A partir du **1er septembre 2018**, un subside complémentaire sera introduit pour permettre de plafonner à 12% le poids des primes sur le budget des ménages. Pour avoir droit à cette prestation, la prime moyenne avec une franchise moyenne devra dépasser les 12% du revenu net du ménage. Le **1er janvier 2019**, ou quand le paquet fiscal vaudois entrera en vigueur, le seuil sera abaissé à 10% du revenu net du ménage.

Les disciples vaudois de Bahá'u'lláh fêtent le bicentenaire de sa naissance

Spiritualité
La foi bahá'ie, mouvement qui prône la paix dans le monde et reconnaît les prophètes des autres religions comme les messagers d'un seul Dieu, célèbre son fondateur

Discrète, souvent peu connue, la foi bahá'ie compte pourtant plus de 5 millions d'adeptes dans le monde. Les bahá'is, comme se nomment eux-mêmes ses fidèles, se réclament des préceptes de Bahá'u'lláh, leur fondateur né en 1817 à Téhéran. Ces préceptes dérivent de la foi babé, elle-même fondée par le Báb. Bahá'u'lláh serait le plus récent des messagers de Dieu, après Moïse, Zoroastre, Jésus, Mahomet, Bouddha et Krishna. Cette religion prône la non-violence, l'égalité entre les sexes, et entend lutter contre toute forme de préjugés. «Que toutes les nations deviennent une dans la foi et que tous les hommes soient des frères», proclame l'un des écrits sacrés de la foi bahá'ie.

A l'occasion du bicentenaire de la naissance de leur fondateur et pour faire connaître leur vaste entreprise, les bahá'is convient le public à des célébrations et divers événements, samedi et dimanche. Ils auront lieu dans une trentaine d'endroits en Suisse, où vi-

«Personne ne peut prendre la parole au sein de la communauté pour prêcher ou interpréter les écrits»



Jessica Graber
Représentante des affaires extérieures de la communauté bahá'ie

vraient quelque 1200 adeptes. Dans le canton, plusieurs conférences seront données à Lausanne et à Corseaux.

Joe Andersen Yahr, musicien établi depuis sept ans à Charonne, s'est converti en 1970. «J'avais grandi aux Etats-Unis dans une famille protestante, raconte-t-il. C'est au Conservatoire que j'ai rencontré la foi bahá'ie. Ce qui m'a plu tout de suite, c'est son universalité, cette vision de la Terre comme un pays. Le but est de parvenir à un désarmement global, mais cela n'arrivera que par une confédération de nations, un peu à l'image de l'Europe, qui est un premier pas. Il y

a urgence à agir: il n'est plus temps de rester dans son coin et de se contenter de chercher la paix intérieure.»

L'artiste, qui vit en Suisse depuis plus de trente ans, explique que les bahá'is sont «plus que non violents: la violence nous est interdite sous tous ses aspects». La religion des bahá'is n'a pas de temple, mais des «maisons d'adoration» dans huit pays du monde, dont l'Allemagne. Elle n'est pas représentée par des objets ou des symboles en particulier. C'est une religion sans clergé: «Personne ne peut prendre la parole au sein de la communauté pour prêcher ou interpréter les écrits», explique Jessica Graber, en charge des affaires extérieures pour la Suisse. La hiérarchie est constituée par un «ordre administratif» de neuf personnes, élues chaque année. Selon les préceptes, «chaque individu est responsable de sa propre évolution spirituelle et du bien-être de la communauté».

Célébration du bicentenaire de la naissance de Bahá'u'lláh
Lausanne: conférence à l'Alpha-Palmiers, samedi 21 octobre à 10 h. Evénements samedi et dimanche à l'Espace Dickens, av. Charles Dickens 6. Corseaux: Exposition et permanence, samedi, salle de Châtonneville. www.baha.ch



L'édition du samedi

+ le supplément Guide TV

Abonnez-vous 12 mois pour Fr. 198.-

Recevez **chaque samedi** votre quotidien et son **supplément GuideTV**, l'actu TV en un clin d'œil, à votre domicile!

Profitez de cette offre exceptionnelle, abonnez-vous maintenant!

0842 824 124
Lu-ve 8h - 12h / 13h30 - 17h

24 heures
L'actualité augmentée

Offre non cumulable, réservée aux particuliers non-abonnés résidant en Suisse. Accès au contenu numérique non inclus. TVA et frais de port inclus.

PUBLICITE

Inscrivez-vous gratuitement!

Conférences
Actif et prévoyant: les atouts des 3 piliers

Découvrez ce que la prévoyance peut faire pour vous: assurer votre bien-être matériel et celui de vos proches en cas de coup dur et à la retraite, épargner pour l'achat de votre logement, payer moins d'impôts. Participez à l'une des conférences organisées par Retraites Populaires et la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS.

Jeu 9 novembre 2017 à 18h
Lausanne, Hôtel Alpha Palmier

Autres dates disponibles:
Jeu 26 octobre 2017 à 18h, Yverdon-les-Bains, Y-Parc
Jeu 2 novembre 2017 à 18h, Vevey, Hôtel Astra

Inscription gratuite et obligatoire sur www.retraitespopulaires.ch/conferences
Conférence d'une heure, suivie d'un apéritif.

CAISSE CANTONALE VAUDOISE DE COMPENSATION AVS
Retraites Populaires

